

<b>Zeitschrift:</b>	Schweizer Hebamme : officielle Zeitschrift des Schweizerischen Hebammenverbandes = Sage-femme suisse : journal officiel de l'Association suisse des sages-femmes = Levatrice svizzera : giornale ufficiale dell'Associazione svizzera delle levatrici
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerischer Hebammenverband
<b>Band:</b>	80 (1982)
<b>Heft:</b>	11
<b>Rubrik:</b>	Mitteilungen = Communications

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Procès-verbal de la 89<sup>e</sup> Assemblée des déléguées de l'Association suisse des sages-femmes

le 4 juin 1982 à Bâle

Présidence: Madame Alice Ecuillon, présidente centrale

Procès-verbal: Madame Adrienne Hilti, Dr juriste

Madame Lohner, présidente de la section des Deux-Bâle, souhaite la bienvenue aux déléguées ainsi qu'aux invités.

## Ordre du jour

### 1. Ouverture de l'assemblée

La présidente centrale, Madame Alice Ecuillon, déclare l'assemblée ouverte, remercie Madame Lohner ainsi que toute les personnes ayant participé à l'organisation de ces journées et se réjouit de la forte participation au programme de formation continue et remercie encore le groupe de travail qui est à la base de ce programme.

Elle salue les invités d'honneur et les remercie de leur présence. Après avoir émis le souhait que les débats se déroulent dans un esprit d'ouverture et dans la sérénité, la présidente propose à l'assemblée, selon la tradition, de chanter: Grand Dieu nous Te bénissons.

Elle commente ensuite l'effectif de l'ASSF au 1<sup>er</sup> janvier 1982, soit 1535 membres dont 1491 membres actifs (196 sans cotisations), 39 membres passifs, 5 membres juniors.

Le mouvement des membres a été le suivant en 1981: 71 admissions, 59 démissions, 22 jubilaires, 26 décès. L'assemblée se recueille en mémoire des membres décédés.

### 2. Contrôle des mandats des déléguées

Madame A. Hilti, notre juriste, vérifie les mandats des déléguées, soit: 71 mandats, représentés par 50 personnes.

Pour la liste nominative des déléguées, voir le texte allemand.

### 3. Election des scrutatrices

Mesdames Augsburger, Remy, Krähenbühl et Schöpfberger sont élues.

### 4. Approbation du procès-verbal de l'AD 1981

Le procès-verbal paru dans le Journal de la sage-femme est adopté à l'unanimité.

### 5. Approbation des rapports annuels

- a) de la présidente centrale
- b) du Fonds de prévoyance
- c) de la Commission du journal
- d) du Bureau de placement

Tous ces rapports sont approuvés à l'unanimité.

### 6. Approbation des comptes 1981

Madame Erika Balmer, caissière centrale, présente et commente les comptes annuels.

La présidente donne alors lecture du rapport de l'organe de révision des comptes afin que décharge soit donnée à notre trésorière, ce qui est fait à l'unanimité, sans observation.

Afin de lier les points concernant les finances, la présidente propose de modifier l'ordre du jour en traitant dès maintenant les points 9 et 10. Proposition acceptée.

### 9. Fixation des cotisations annuelles

Afin d'éviter un déficit budgétaire à Fr. 14 000.– pour 1983, notre caissière centrale commente la proposition de porter la cotisation centrale à Fr. 35.– dès 1983, avec la répartition suivante:

caisse centrale	Fr. 29.–
Fonds d'entraide	Fr. 1.–
ASF	Fr. 2.–
ICM	Fr. 1.–
Formation continue	Fr. 2.–
	Fr. 35.–

Cette proposition est acceptée à une forte majorité.

### 10. Adoption des budgets 1982 et 1983

La caissière centrale commente les budgets en stipulant que le budget 1982 étant présenté en cours d'année et dans le but d'éviter que cela ne se reproduise, c'est la raison pour laquelle elle soumet également à l'approbation des déléguées le budget 1983.

Les budgets 1982 et 1983 sont acceptés à l'unanimité. La présidente remercie les déléguées ainsi qu'Erika Balmer pour son grand travail.

### 7. Rapport de section

C'est Madame Groux, présidente de la section Vaud-Neuchâtel qui donne lecture de son rapport et qui nous donne ainsi l'occasion de survoler l'évolution de cette importante section.

En 1983, ce sera la section du Bas-Valais qui présentera son rapport.

### 8. Election de deux membres au Comité central

A l'unanimité, l'assemblée décide de procéder à ces élections à mains levées.

Pour les deux sièges vacants, une seule candidature a été présentée: Madame Anita Frigg de St-Gall.

La même procédure a été acceptée pour la réélection de deux membres sortants: Mesdames Erika Keller et Antoinette Favarger. Toutes trois sont élues et réélues à l'unanimité.

### 11. Proposition de Madame I. Schober concernant la modification de l'art. 9 des statuts

Proposition est faite de modifier la dernière phrase de cet article et de la remplacer par la suivante:

«La perte occasionnée par les cotisations non payées est supportée par la section concernée et la caisse centrale au prorata des montants respectifs.»

*Madame Schober défend sa proposition alors que la présidente centrale défend la contre-proposition du CC de maintenir cet article tel quel!*

Après une discussion animée la proposition de Madame Schober est adoptée par 49 oui, 13 non et 6 abstentions.

### 12. Proposition du lieu de l'AD 1983

Genève est applaudie pour son acceptation et Mademoiselle J. Rufer, présidente, donne quelques informations et demande à chacune de réserver les 25, 26, et 27 mai 1983 se réjouissant d'accueillir chacune.

### 13. Informations

Madame Dr Hilti fait part de l'état des pourparlers engagés avec le concordat des caisses-maladies.

La présidente centrale remercie et fleurit les deux membres sortants, Mesdames Madeleine Böhl et Georgette Grossenbacher au nom du CC et des membres de l'ASSF.

### 14. Divers

En ce qui concerne les nouveaux projets de structure de formation de la Croix-Rouge, Madame Antoinette Favarger donnera la prise de position du CC dans les colonnes de notre prochain journal.

Après avoir remercié chacune de sa participation active, la présidente centrale clôture l'assemblée peu avant 17 h.

La présidente: Alice Ecuillon

La greffière: Adrienne Hilti

Veuillez noter vous-même le nouveau texte du paragraphe 9 dans vos statuts.



wenn Sitzen  
zum Problem wird

**®Procto-  
Glyvenol**

gegen  
Hämorrhoiden



stillt den Schmerz  
beseitigt Brennen und Juckreiz  
vermindert das Stauungsgefühl  
behebt das Wundsein  
bekämpft die Blutungsneigung  
verfärbt die Wäsche nicht

Crème und Suppositorien

Angaben über Zusammensetzung, Anwendungsgebiet,  
Dosierung, Nebenwirkungen, Kontraindikationen und Packungen  
siehe Standardinformation Pharmazeutika CIBA.

C I B A